

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n° 32/2018

OBJET : BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Excusés : 6

Pouvoirs : 5

Votants : 22

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 19 septembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjoint,

Mesdames, Messieurs : Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Théodore PAPPALO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA.

ABSENTS EXCUSES : Pierre BRANCATO qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Laurence MARGAILLAN, Christian FARALDI qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER, Manon DEGLI INNOCENTI, Nathalie D'ESQUERMES qui a donné pouvoir à Aline ZANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, dans le cadre de l'ajustement du budget primitif 2018, les modifications suivantes.

FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Libellé	DÉPENSES		RECETTES	
			+	-	+	-
67	673	Annulation de titre sur exercice antérieur (transfert taxe de raccordement)	+ 7 500.00			
022	022	Dépenses imprévues		- 7 500.00		
		SOUS-TOTAUX	+ 7 500.00	- 7 500.00		
		TOTAUX	0	0		

INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Libellé	DÉPENSES		RECETTES	
			+	-	+	-
023	2315	Installations, matériel et outillages technique		- 14 323.56		
023	2315-261	Tennis	+ 14 323.56			
		SOUS-TOTAUX	+ 14 323.56	- 14 323.56		
		TOTAUX	0	0		

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

ADOpte la décision modificative présentée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le - 3 OCT. 2018
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le - 3 OCT. 2018

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

